



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mai 2015

Le treize mai deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

13-05-2015-03

Pouvoirs : Mme BERT a donné pouvoir à Mr SALLEFRANQUE
Mr HILLOOU a donné pouvoir à Mme PEAN

Secrétaire de séance élue : Mme Estelle PALIS

OBJET : MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION GERANCE ESPRIT PELOTE

Le contrat de location gérance signé le 25 janvier 2012 entre la commune de Mont et le gérant de l'Esprit Pelote prévoit dans son article 8 que la location est strictement personnelle et attachée à Monsieur Jean-Christophe CHAMALBIDE.

Par contrat de cession de titres en date du 31 janvier 2015, Monsieur CHAMALBIDE a vendu la totalité de ses parts de sa société SAS ESPRIT PELOTE à Madame Christelle CHAMALBIDE née BISCAY.

La commune, souhaitant maintenir l'activité, accepte à titre exceptionnel de transférer le contrat de location gérance de Monsieur Jean-Christophe CHAMALBIDE à Madame Christelle CHAMALBIDE née BISCAY. L'ensemble des autres dispositions du présent contrat de location restent inchangées.

Le Maire propose de modifier en ce sens le contrat de location gérance.

Ouï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- accepte de modifier le contrat de location gérance et de le transférer à Madame Christelle CHAMALBIDE née BISCAY
- autorise le Maire à signer un avenant au transfert de la location gérance

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ